

••• vailleurs dans la société européenne, la constitution d'une SE par fusion supposera une négociation à ce sujet avec un organe représentant tous les salariés des sociétés participantes. S'il se révèle impossible de parvenir à un accord satisfaisant pour les deux parties, un ensemble de principes standard ou «dispositions de référence», énoncés en annexe à la directive, viendra à s'appliquer.

Avantages réels

La forme juridique de cette nouvelle SE présente une série d'avantages pour l'entreprise, notamment de pouvoir effectuer deux opérations, irréalisables aujourd'hui, pour les sociétés nationales - la fusion transfrontalière de sociétés et le transfert du siège social dans un autre Etat membre sans devoir passer par une dissolution ou la création d'une personne morale nouvelle, d'acquiescer une dimension européenne sans être soumis aux contraintes qui résultent des ordres juridiques nationaux des pays où le groupe d'entreprises est implanté. Il n'est plus besoin, par exemple, de constituer à chaque fois des conseils d'administrations différents. Enfin, autre avantage non négligeable, une SE ayant des intérêts commerciaux dans plus d'un Etat membre peut se permettre de franchir les frontières, en fonction des exigences changeantes de ses activités.

Bémol fiscal

Cependant, un défaut d'harmonisation sur le plan fiscal risque tout de même de poser problème car, sur le plan fiscal, la SE est traitée comme n'importe quelle multinationale, donc soumise au régime fiscal de la législation nationale applicable au niveau de

la société comme de ses succursales. Par ailleurs, la SE reste assujettie aux impôts et taxes de tous les Etats membres où ses établissements stables sont situés. En ce sens, faute d'une harmonisation européenne suffisante en la matière, son statut fiscal reste perfectible...

Il reste du chemin

Depuis plus de trente ans, le monde patronal, et en particulier les multinationales, demandait au pouvoir politique européen de pouvoir exercer ses activités à travers l'Europe sans devoir se plier à vingt-cinq droits des sociétés différents, c'est aujourd'hui une réalité... Mieux, le législateur européen n'a pas limité l'accès au statut de SE à des entreprises de grande taille ou à des multinationales. Il suffit, en effet, pour une société moyenne, voire plus petite, d'avoir une filiale dans un autre pays de l'UE et la capacité de mobiliser un capital social de cent vingt mille euros! Le statut de la SE, finalement adopté, lui donne l'opportunité de s'organiser différemment au niveau transnational. Toutefois, il ne fait aucun doute que des améliorations seront encore nécessaires pour atteindre l'objectif initialement fixé. Un régime fiscal propre et la référence à un régime juridique unique en font partie. ■

Viviane HOSCHEIT
Avocat

Pour plus de renseignements :
Service juridique de la Chambre de commerce 061 29 30 40

LAURÉAT ÉCONOMIQUE LES CARRIÈRES DU FOND DES VAULX

Fondée en 1946, la société anonyme «les Carrières du Fond des Vaulx» est connue, et reconnue, pour la qualité exceptionnelle du gisement qui est le sien. À Wellin, sur près de quatre-vingts hectares, elle exploite une roche aux spécificités rares dans une véritable épine dorsale calcaire baptisée «La Calestienne». Et s'il a fallu attendre l'après-guerre pour que l'activité se structure et se développe réellement, les maisons traditionnelles du village ardennais témoignent de la confiance accordée par les habitants de la petite localité aux fameuses pierres de ces carrières ancestrales.



Bruno Van Vlodorp (à droite), son épouse et l'un des administrateurs du groupe Cimescaut

Quelle carrière...

Particulièrement bien située sur l'axe Bruxelles-Luxembourg (E411-sortie 23), force est de constater que cette société aux perpétuelles remises en question progresse aussi constamment depuis plusieurs années. Ainsi, alors que sa production annuelle frôle désormais les 850.000 tonnes de concassés calcaires et de sables lavés non réactifs aux alcalis, elle voit maintenant son chiffre d'affaires annuel dépasser allégrement les neuf millions d'euros. Employant quaran-

te-neuf personnes, cette wellinoise bon teint prouve donc qu'avec des investissements rationnels et l'utilisation d'un matériel toujours plus performant, aucune concurrence étrangère ne peut effrayer... Et ce n'est certainement pas Bruno Van Vlodorp qui infirmera de tels propos, lui qui assure avec brio la direction générale de l'entreprise pour compte du groupe familial Cimescaut d'Antoing. Et pour cause, faut-il rappeler que l'actuel directeur a tout d'abord rejoint l'entreprise en qualité de responsable administratif et financier, courant



Bruno Van Vlodorp, un patron à l'écoute...

1992, avant d'imposer sa vision très humaine des relations professionnelles: un succès.

Qualité des relations humaines

Confrontées à la concurrence féroce des granulats étrangers, venant notamment aujourd'hui d'Ecosse ou de Norvège, les Carrières du Fond des Vaulx offrent donc un visage éminemment réactif. Car ici, les évolutions du marché ont toujours eu pour effet de déboucher sur des remises en question fondamentales basées, non seulement, sur la qualité des produits et la conquête de nouveaux marchés, mais encore sur les aspects les plus élémentaires du management d'entreprise. Et si notre lauréat 2004 approvisionne une clientèle extrêmement diversifiée comme les centrales d'enrobés bitumeux, les centrales à béton, les fabricants de blocs, de hourdis, de pavés autobloquants et de modules préfabriqués destinés à la construction de grands bâtiments ou d'infrastructures modernes (TGV, métro...), le souci majeur touche à l'avenir de la société et à la pérennité de l'outil. Et, autre preuve du dynamisme incontestable qui règne sur le site, outre les deux centrales à béton (Wellin et Libramont), les Carrières du Fond des Vaulx détiennent aussi, en partenariat avec Inter-Béton, une troisième centrale installée à Ciney. Par ailleurs, une flotte importante - composée de onze mixers, d'un mixer-pompe, de deux pompes, de deux semi-remorques et d'un camion de 15 tonnes - permettent à l'entreprise d'imposer une réelle présence dans cette niche sur une large partie de la province de Luxembourg ainsi qu'en province de Namur.

Label européen

Conscient que l'innovation offre toujours des retombées intéressantes, Bruno Van Vlodorp mise aussi sur l'avenir pour que les Carrières du Fond des Vaulx puissent toujours répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, une judicieuse politique d'investissement (1.5 million d'euros en 2003) laisse à penser que les années qui viennent pourraient ici s'avérer très profitables, la production pouvant encore progresser de 20 % dans les deux ou trois ans. De plus, tant pour les granulats que pour les bétons, le laboratoire parfaitement équipé dont dispose l'entreprise étudie la potentialité de mise sur le marché de plusieurs nouveaux produits. Quant à la volonté affichée de se conformer aux dispositions régionales et européennes, elle trouve son aboutissement dans l'obtention de certificats divers, par exemple «la certification ISO 9001» ou «le marquage CE» - norme européenne récente pour la commercialisation des productions destinées au secteur de la construction que l'entreprise a été la première à obtenir en Belgique...

Une récompense méritée

À l'heure d'épingler le Lauréat économique annuel, le choix des Carrières du Fond des Vaulx s'est donc naturellement imposé parce que cette entreprise symbolise une réussite passée, actuelle et future bâtie sur le long terme. Certes, l'activité en elle-même n'est peut-être pas la plus innovante qui soit, mais l'approche qu'en ont ses pa-

trons démontre à qui en doutait encore que l'innovation «entrepreneuriale» se trouve là où l'on ne l'attend pas forcément. Recherche appliquée, sérieux de mise en œuvre et politique managériale progressiste sont ici des «secrets» qui valent autant, sinon plus, que n'importe quel brevet. Et laissant à Bruno Van Vlodorp lui-même le soin d'expliquer les raisons du succès évident des Carrières du Fond des Vaulx, nous terminerons par sa réponse habituelle: «la qualité des relations humaines au sein de l'entreprise et la part de responsabilité attribuée à chacun s'inscrivent dans les ressources capitales. Ici, même les résistances de l'un ou de l'autre se révèlent souvent positives à la progression de l'entreprise...» ■



Les Carrières du Fond des Vaulx SA
Route de Rochefort - 6920 Wellin
tél. 084 388628 - fax 084 389560
info@cfv.be
Directeur général : Bruno Van Vlodorp
Emploi : 49 personnes